

Pour beaucoup de femmes et d'enfants, le foyer n'est pas un endroit sûr.

Déclaration de la présidente du GREVIO, Marceline Naudi, sur la nécessité de respecter les normes de la Convention d'Istanbul en cas de pandémie

24 mars 2020

Alors que de plus en plus de pays dans le monde s'orientent vers un confinement obligatoire pour freiner la propagation de COVID 19, nos pensées vont aux femmes et aux enfants pour qui le foyer est un lieu de peur et non un lieu de sécurité. Se protéger du virus, ralentir sa propagation et veiller à ce que nos systèmes de santé puissent y faire face sont d'une importance cruciale, mais nous devons être conscients que les restrictions de mouvement offrent aux agresseurs un pouvoir et un contrôle supplémentaires. Nous avons entendu dire que certaines femmes victimes de violence décident de ne pas se faire soigner par crainte de la contagion. Dans certaines régions, les refuges pour victimes de violence domestique ont déjà cessé toutes les admissions parce qu'ils ne savent pas comment gérer le risque d'infection. D'autres privilégient l'assistance en ligne ou par téléphone, mais cela comporte encore de nombreux risques pour les femmes qui se trouvent en huis clos avec leur agresseur. Nous ne devons pas non plus oublier que les conséquences économiques de la pandémie, telles que la perte d'emploi ou de revenus, frapperont durement les femmes dans la mesure où elles créent ou exacerbent leur dépendance financière, réduisant ainsi leur capacité à quitter leurs agresseurs.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, également connue sous le nom de Convention d'Istanbul, continue de s'appliquer à toutes les Parties, que ce soit en temps de conflit ou en temps de pandémie. Le GREVIO appelle toutes les Parties à faire tout leur possible pour assurer la continuité de la prestation de services et à continuer à offrir soutien et protection aux femmes et aux filles exposées à la violence, avec la participation de tous les acteurs concernés : les forces de l'ordre, les services sociaux, le secteur de la justice, les services de soutien spécialisés et tous les ministères compétents. Cela nous donne l'espoir de voir que de nombreuses administrations nationales sont à la hauteur des défis que cette pandémie pose aux femmes victimes de violence et travaillent déjà à des solutions innovantes. Par exemple, certaines lancent des campagnes d'information spécifiques sur les services disponibles, d'autres introduisent des formulaires de demande en ligne pour les ordonnances de protection, et d'autres encore ont inclus les services de soutien aux victimes de violence domestique parmi les "services essentiels" à maintenir. De nombreux services de soutien proposent des services en ligne, notamment des conseils psychologiques et un soutien psychosocial. Jamais

auparavant, il n'a été aussi nécessaire de veiller à ce que ces solutions innovantes s'inscrivent dans le cadre d'un effort concerté de tous les ministères concernés et des associations de femmes dans un effort commun pour protéger les femmes et les enfants contre la violence.

J'appelle toutes les parties à la Convention à suivre ces traces. J'espère que l'esprit de solidarité renouvelé que cette pandémie crée dans nos sociétés s'étendra aux femmes et aux filles qui sont victimes de la violence, et qui peuvent maintenant se sentir encore plus prisonnières de leurs agresseurs.